



Utilisation des ascenseurs : droits et devoirs

Sur la base d'un certificat médical, il est possible d'obtenir une clé donnant accès aux ascenseurs du GyRe aux conditions suivantes :

- Le prêt est valable pendant la période mentionnée sur le certificat s'il dure moins de 3 mois, passé cette période **une réévaluation est effectuée tous les 3 mois par l'infirmière.**
- La clé est personnelle et intransmissible ; l'usage des ascenseurs est réservé au détenteur de la clé. Celui-ci ou celle-ci peut toutefois être accompagné-e par un-e camarade pour porter ses affaires.

En cas d'utilisation abusive des ascenseurs, notamment le partage de la clé avec des camarades ainsi que du non-respect du délai de prêt, la Direction se réserve le droit de :

- Retirer la clé
- Sanctionner par une suspension
- Dénoncer le détenteur de la clé en cas de dégâts.

Visa de l'infirmière :

Du : _____ Au : _____

Nom, prénom : _____

Classe : _____

Clé n° : _____

Prêtée le : _____

Certificat médical : Oui Non En attente d'un CM À renouveler (>3 mois)

Aucune caution n'est réclamée, c'est pour cette raison que toute clé perdue est facturée 150 CHF

J'ai pris connaissance des droits et devoirs, le : _____

Signature : _____



Utilisation des ascenseurs : droits et devoirs

Sur la base d'un certificat médical, il est possible d'obtenir une clé donnant accès aux ascenseurs du GyRe aux conditions suivantes :

- Le prêt est valable pendant la période mentionnée sur le certificat s'il dure moins de 3 mois, passé cette période **une réévaluation est effectuée tous les 3 mois par l'infirmière.**
- La clé est personnelle et intransmissible ; l'usage des ascenseurs est réservé au détenteur de la clé. Celui-ci ou celle-ci peut toutefois être accompagné-e par un-e camarade pour porter ses affaires.

En cas d'utilisation abusive des ascenseurs, notamment le partage de la clé avec des camarades ainsi que du non-respect du délai de prêt, la Direction se réserve le droit de :

- Retirer la clé
- Sanctionner par une suspension
- Dénoncer le détenteur de la clé en cas de dégâts.

Visa de l'infirmière :

Du : _____ Au : _____

Nom, prénom : _____

Classe : _____

Clé n° : _____

Prêtée le : _____

Certificat médical : Oui Non En attente d'un CM À renouveler (>3 mois)

Aucune caution n'est réclamée, c'est pour cette raison que toute clé perdue est facturée 150 CHF

J'ai pris connaissance des droits et devoirs, le : _____

Signature : _____